

Le 7 juillet 2017

Retraite complémentaire

Le rapport d'activité 2016 est en ligne sur www.agirc-arrco.fr

L'année 2016 aura été riche pour les régimes de retraite complémentaire : nouveaux services destinés aux actifs et aux entreprises, poursuite de la politique de réduction des coûts, préparation du futur régime unifié... Pour en savoir plus, téléchargez le [rapport d'activité Agirc-Arrco](#) en ligne.

2016 aura tout d'abord été marquée par la mise en place de nouveaux services en ligne, conçus comme de véritables outils d'aide à la décision permettant de faire les bons choix de vie : simulateur fondé sur les données réelles de chacun, application Smart'Retraite, permettant d'accéder à ses informations directement via son smartphone, refonte de l'espace personnel... Côté entreprises, la volonté de simplification affirmée par les partenaires sociaux s'est traduite par la mise en place de la mensualisation des cotisations pour toutes les entreprises de plus de 9 salariés, de Cotizen, le portail de paiement en ligne des cotisations de retraite complémentaire, et par le regroupement, au sein d'un même groupe de protection sociale, de l'ensemble des adhésions d'une même entreprise.

Sur le plan financier, l'année 2016 marque les premiers signes d'un retour à une évolution positive avec la réduction du déficit technique de plus de 700 millions d'euros et celle des dépenses de gestion de quelque 300 millions d'euros. Un effort d'économie qui trouve un écho dans d'autres domaines : politique de mutualisation des achats entre les fédérations et les groupes de protection sociale, plan de transformation du système d'information, etc.

Enfin, conformément aux décisions prises dans l'accord du 30 octobre 2015, les premières bases du régime unifié prévu pour 2019 ont été posées : les règles encadrant sa mise en place et son fonctionnement ont été fixées et des premières mesures de simplification réglementaire adoptées.

Accéder à l'intégralité du rapport d'activité Agirc-Arrco 2016 en cliquant [ici](#).

L'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Ces régimes à gouvernance paritaire, concernent 1,6 millions d'entreprises et 18 millions de salariés. Chaque mois, ils assurent une retraite à 12 millions de retraités. Cette retraite s'ajoute à celle versée par le régime de base. La part de la retraite complémentaire dans la retraite totale représente entre 35 et 55 % de la pension versée.

Pour tout complément d'information, rendez-vous sur le site Internet www.agirc-arrco.fr.

CONTACT PRESSE

dc.presse@agirc-arrco.fr